



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES

## LES NOUVELLES MODALITÉS DE TÉLÉTRAVAIL À LA DGFIP

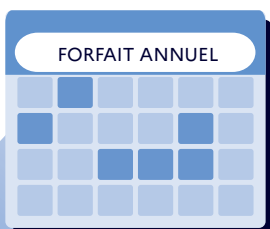


Quelles sont les options qui me  
sont offertes pour le télétravail ?

Avec l'accord de mon responsable de service,  
jusqu'à 3 jours par semaine, je peux télétravailler

### 3 FORMULES POSSIBLES :

#### 1 - NOUVEAUTÉ FORMULE JOURS FLOTTANTS EN FORFAIT ANNUEL



Leïla  
a fait valider par son  
responsable de service  
un forfait annuel de 129  
jours correspondant à  
un maximum de 3 jours  
« flottants » par  
semaine.

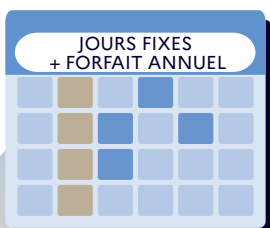


##### COMMENT

Selon les nécessités de service, Leïla peut être  
amenée à ne poser aucun jour ou à poser 1, 2  
ou 3 jours par semaine.

Elle pose ces jours sous **SIRHIUS**  
au fur et à mesure.

#### 2 - FORMULE JOURS FIXES + JOURS FLOTTANTS EN FORFAIT ANNUEL



Marie  
télétravaille chaque mardi.  
Elle a également fait valider  
par son responsable de  
service un forfait annuel de  
43 jours correspondant  
à une moyenne de 1 jour  
flottant par semaine.

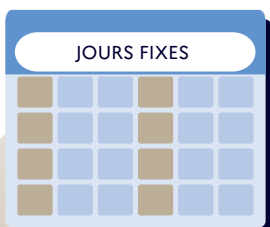


##### COMMENT

**Jours fixes**  
les jours de télétravail seront **générés  
automatiquement** dans SIRHIUS.

**Jours flottants**  
Selon les nécessités de service, Marie peut  
poser en complément 1 ou 2 jour(s) de  
télétravail flottant par semaine dans la  
limite de son quota annuel de 43 jours.

#### 3 - FORMULE JOURS FIXES



David  
télétravaille chaque  
lundi et jeudi.



##### COMMENT

Chaque semaine,  
les jours de télétravail seront **générés  
automatiquement** dans SIRHIUS.

Appréciée sur une base mensuelle, la quotité de télétravail ne peut être supérieure à 12 jours.



## Que dois-je faire pour déposer ma demande ?

J'échange avec mon responsable de service **avant de déposer ma demande sous SIRHIUS**.  
je serai informé par un message de la date d'ouverture effective du module de demande prévue à la mi-juin 2021.

Mon responsable de service **examinera** ma demande via SIRHIUS sous un mois.

En cas de refus, il me conviera au préalable à un entretien pour m'en exposer les motifs.

► Pour m'informer : [rubrique télétravail du site Ulysse](#)



## Suis-je concerné par la numérisation dans SIRHIUS à partir de la mi juin 2021 ?

### JE SUIS DÉJÀ TÉLÉTRAVAILLEUR

J'ai signé **une convention** lorsque je suis devenu télétravailleur.

#### COMMENT FAIRE

**Je dois déposer une demande :**

- soit pour renouveler les jours fixes choisis dans ma convention ;
- soit pour modifier ma demande changement de jours, demande d'un forfait de jours flottants.

Je suis devenu télétravailleur pendant le dispositif exceptionnel mon responsable a validé mon télétravail par mail.

#### COMMENT FAIRE

**Je dois déposer une demande :**

pour définir mes jours fixes et/ou mon forfait de jours flottants.

### JE NE TÉLÉTRAVAILLE PAS

Je souhaite **devenir télétravailleur**.

#### COMMENT FAIRE

**Je dois déposer une demande :**

pour définir mes jours fixes et/ou mon forfait de jours flottants.

Je ne souhaite **pas devenir télétravailleur**.

#### COMMENT FAIRE

**Je n'ai aucune action à faire.**

Ultérieurement, je pourrais déposer ma demande dans SIRHIUS au moment où je souhaiterais devenir télétravailleur.



### CRISE SANITAIRE

Jusqu'à la fin du dispositif exceptionnel prévu le 1er septembre 2021 :

**1** - Je déposerai ma demande individuelle de télétravail selon les options qui me sont offertes, jours fixes et/ou flottants.

**2** - Je compléterai par le dépôt de jours de télétravail « exceptionnels » jusqu'à la fin du dispositif de crise sanitaire.